

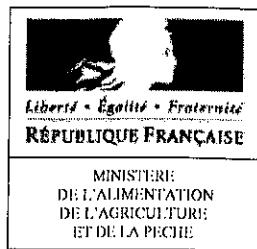
**Direction générale
de l'alimentation**

**Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux**

**Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants**

Dossier suivi par : HP

Réf : 2080283SNCO14058



**SYNGENTA AGRO S.A.S
1 Avenue des Prés CS10537
78286 GUYANCOURT CEDEX
FRANCE**

Paris, le

10 OCT. 2014

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

N° Intrant : 2080283 - TOUCHDOWN FORET

AMM n° 2080105

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

*Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux*

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2140235 Nom commercial : EXPRIM EV

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2080105

Firme détentrice : SYNGENTA AGRO S.A.S

Type commercial : Second nom commercial

2080283 TOUCHDOWN FORET

Vu la notification de l'Anses n° 2014-0458 du 13 juin 2014

Conditions d'emploi

- Délai de rentrée de 6 heures dans le cas du désherbage total ou attendre le séchage complet de la zone traitée dans le cas du désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs, en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance.

La commercialisation de la préparation TOUCHDOWN FORET (produit de référence) est autorisée sous la dénomination EXPRIM EV (second nom commercial).

Dénomination de l'intrant

EXPRIM EV

Produit de référence TOUCHDOWN FORET

Dénominations commerciales

TOUCHDOWN FORET, TOUCHDOWN PJT, TOUCHDOWN EV

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

*Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux*

10 OCT. 2014

Alain TRIDON